

0301326D
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE ANDRE CHAMSON
1 AVENUE JEAN JAURES
30123 LE VIGAN CEDEX
Tel : 0467810177

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 18-2

Annule et remplace l'acte n° 18-1 - 2018-2019

Année scolaire : 2018-2019

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 24

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/11/2018

Réuni le : 29/11/2018

Sous la présidence de : Brigitte Louge

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2019

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 2

Blancs : 0

Nuls : 0